

Le Conseil d'Administration de la BCT du 5 octobre 2022

Lors de sa réunion tenue le 5 octobre 2022, le Conseil d'Administration a examiné les dernières évolutions économiques et financières et a décidé de relever le taux directeur de la Banque Centrale de Tunisie de 25 points de base à 7,25 %. De ce fait, les facilités de dépôt et de prêt marginal à 24 heures sont portées à 6,25 % et à 8,25 % respectivement. Cette décision entrera en vigueur à partir du 6 octobre 2022. Egalement, le Conseil d'Administration a décidé de relever le taux de rémunération de l'épargne (TRE) de 25 points de base à 6,25%. Le Conseil d'Administration de la Banque Centrale de Tunisie s'est réuni le 5 octobre 2022 et a passé en revue les récents développements économiques et financiers et les perspectives de l'inflation. Sur le plan international, la croissance dans les principales économies s'est affaiblie récemment, les prix des produits de base et des matières premières, notamment le pétrole, ont poursuivi leur tendance à la baisse quoique demeurant sur des paliers élevés, tandis que l'inflation mondiale s'est établie à des niveaux historiquement élevés. Les banques centrales, tout en s'attachant à leur mandat de stabilité des prix, continuent à resserrer leurs politiques monétaires, entraînant un durcissement marquant des conditions financières internationales. L'orientation restrictive des politiques monétaires des principales économies risque de s'accroître au cours de la période à venir, face aux pressions inflationnistes particulièrement importantes qui se profilent à l'horizon et qui devraient être alimentées par la crise énergétique qui plane sur l'Europe à l'approche de l'hiver. La dynamique de croissance de l'économie mondiale devrait ralentir ce qui a amené plusieurs institutions internationales à réviser leurs projections de croissance économique mondiale à la baisse. Sur le plan national, l'activité économique s'est affaiblie au second trimestre 2022, sur fond notamment de la contreperformance des industries non-manufacturières. En outre, la bonne tenue de l'activité des industries manufacturières, notamment exportatrices, durant le premier semestre 2022, qui s'est poursuivie ces derniers mois, a permis de soutenir les exportations du pays. Egalement, la demande intérieure s'est améliorée après la levée de toutes les restrictions sanitaires, attisant ainsi les pressions sur les flux d'importation. Du côté des prix à la consommation, le Conseil note la poursuite de la hausse accélérée et généralisée de l'inflation qui a atteint 8,6% en août 2022, soit le niveau le plus haut atteint depuis plus de trois décennies. En particulier, le Conseil relève que l'inflation sous-jacente « hors produits alimentaires frais et produits à prix administrés », mesure de la tendance fondamentale de l'inflation, s'est accélérée pour atteindre 8,5% en août 2022 après 8,2% le mois précédent et 5,3% un an auparavant. Au niveau du secteur extérieur, le Conseil prend connaissance de l'accentuation du creusement du déficit courant qui s'est élevé à -5,8% du PIB au cours des huit premiers mois de 2022 contre -3,6% un an auparavant, en raison de l'aggravation du solde commercial (-10,1% du PIB contre -6,6% à fin août 2021). Le niveau des réserves de change s'est établi à 23.848 MDT (ou 112 jours d'importations), le 29 septembre 2022, contre 23.313 MDT ou 133 jours au terme de l'année 2021. Le Conseil considère que les pressions inflationnistes demeureraient actives et s'attend à ce que l'impact des facteurs aussi bien internes qu'externes, qui amplifient actuellement les pressions sur les prix à la consommation, persistent au cours des trimestres à venir. En particulier, la faiblesse du potentiel de production de l'économie face à une demande progressive, constitue une source de tension inflationniste principale, qui pourrait soutenir les effets haussiers importants provenant de l'extérieur. Le Conseil exprime sa préoccupation quant aux risques haussiers entourant la trajectoire future de l'inflation et souligne l'importance de la coordination des politiques économiques pour éviter une dérive de l'inflation qui pourrait accentuer les vulnérabilités économiques et financières. A cet effet, il appelle toutes les parties prenantes à soutenir l'action de la Banque centrale dans sa lutte contre l'inflation et dans la préservation de la stabilité financière. Au vu des évolutions récentes, le Conseil a décidé de relever le taux directeur de la Banque Centrale de Tunisie de 25 points de base à 7,25%, et les taux des facilités de dépôt et de prêt marginal à 24h à 6,25% et à 8,25% respectivement, tout en demeurant vigilant à l'évolution future de l'inflation. En outre, le Conseil d'Administration a décidé de relever le taux de rémunération de l'épargne (TRE) de 25 points de base à 6,25%.

Source : Banque Centrale de Tunisie